

Dossier de conformité

Système PCL

Table des matières

1. Renseignements sur le système PCL.....	5
1.1. Prestataire PCL.....	5
1.2. Système technique PCL.....	5
1.3. Assurance responsabilité civile	5
1.4. Relations formelles avec les parties intéressées.....	5
2. Mise en œuvre du balisage	6
2.1. Balisage	6
3. Transmettre les commandes du pilote par VHF.....	7
3.1. Qualité du système de transmission VHF	7
3.2. Fréquence VHF	7
4. Fonctionnement du PCL.....	8
4.1. Allumage du balisage conformément aux commandes du pilote.....	8
4.2. Délai de commutation	8
4.3. Procédures d'exploitation du système PCL.....	9
4.4. Procédure de notification et d'analyse des événements.....	9
5. Information aéronautique	9
5.1. Informations concernant le système PCL	9
5.2. Communiquer les indisponibilités aux usagers	9

DOCUMENTS DE REFERENCE

{Lister ici l'ensemble des documents annexés au dossier de conformité. Cette liste contiendra au moins des références à :

- Procédures d'allumage et d'extinction du PCL
- Procédures de maintenance
- Procédures en cas d'indisponibilité du système PCL
- Procédure de notification et d'analyse des événements
- Protocole d'accord pour la fourniture et le suivi de l'information aéronautique
- La formation des agents amenés à intervenir sur le système PCL
- Tout moyen de preuve identifié dans le présent dossier}

CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION DU SYSTEME PCL

Note :

Si le prestataire PCL souhaite exploiter son système de manière non conforme à l'une des dispositions de l'appendice II de l'arrêté STAP/PCL du 30 juillet 2009, il présente explicitement les conditions particulières d'utilisation qu'il souhaite mettre en œuvre dans ce dossier de conformité afin d'être pris en compte dans l'analyse faite par l'autorité en vue de la remise d'une approbation.

Dans ce cas, les éléments suivants sont attendus :

- identification de ou des dispositions de l'appendice I sur lequel porte la demande ;*
- justification de la demande ;*
- argumentaire démontrant que la sécurité de l'exploitation par les aéronefs n'est pas compromise ;*
- le cas échéant, durée de l'application de ces conditions particulières.*

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE SYSTEME PCL

1.1. PRESTATAIRE PCL

Nom du prestataire	
Raison sociale	
Adresse du prestataire	
Lieu d'implantation du système (nom et code OACI de l'aérodrome concerné)	

1.2. SYSTEME TECHNIQUE PCL

Marque	
Modèle	{on précisera la version logicielle, le cas échéant}

1.3. ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

L'attestation d'assurance responsabilité civile est annexée à ce dossier.

{Ou}

Le prestataire PCL est un service de l'Etat.

1.4. RELATIONS FORMELLES AVEC LES PARTIES INTERESSEES

{Fournir la liste des parties intéressées et fournir la preuve que des relations formelles ont été établies}

2. MISE EN ŒUVRE DU BALISAGE

2.1. BALISAGE

La piste **{identification de la piste}** est exploitée en **{catégorie d'exploitation}** hors des horaires ATS.

Le tableau suivant récapitule les éléments de balisage disponible sur le terrain et précise ceux connectés au PCL :

Balisage disponible	Cocher si l'élément concerné est allumé sur réception de 3 coups d'alternat	Cocher si l'élément concerné est allumé sur réception de 5 coups d'alternat
Feux de seuil, d'extrémité et de bord de piste		
Feux de prolongement d'arrêt		
Feux du dispositif lumineux d'approche		
Balisage lumineux de l'aire de trafic		
Eclairage des indicateurs de direction du vent		
Balisage lumineux des voies de circulation aux endroits où il est nécessaire pour guider la circulation à la surface.		
Balisage lumineux d'obstacles associé à l'approche ou au départ de la piste		
Indicateur visuel de pente d'approche doté d'un équipement approprié		
Feux d'identification de seuil de piste (si l'aérodrome en est équipé)		
Réglage en haute intensité de l'ensemble des éléments ci-dessus (si l'aérodrome en est équipé)		

Note :

Attention aux conditions particulières d'exploitation de la piste concernée qui peuvent imposer l'allumage de certains éléments de balisage.

3. TRANSMETTRE LES COMMANDES DU PILOTE PAR VHF

3.1. QUALITE DU SYSTEME DE TRANSMISSION VHF

{Préciser si le récepteur VHF est intégré au PCL

Dans le cas d'un système VHF intégré, annexer au dossier de conformité les documents attestant la conformité à la norme NF EN 300 676.

Si le PCL n'est pas équipé de son propre émetteur, il doit être connecté à la chaîne radio installée localement.}

3.2. FREQUENCE VHF

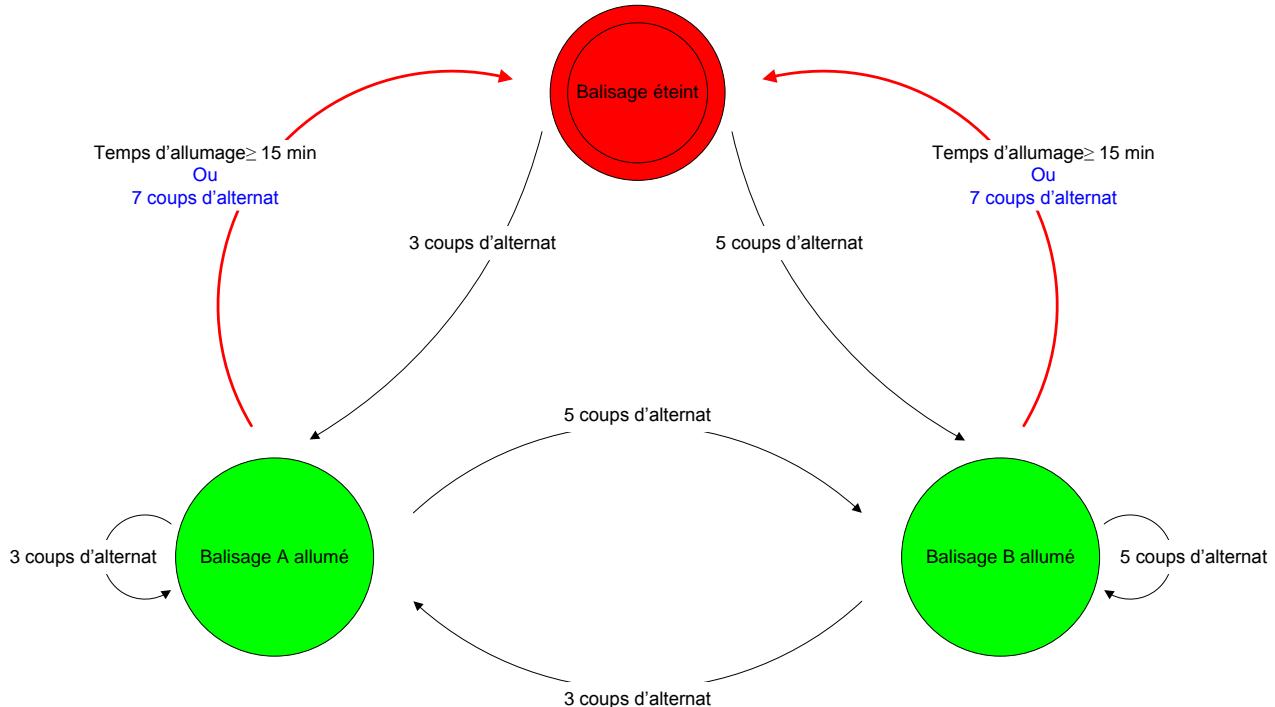
Le système PCL sera exploité sur la fréquence {fréquence} qui est de type {type de fréquence ; par ex : Auto-information Air/Air, fréquence Tour}

4. FONCTIONNEMENT DU PCL

4.1. ALLUMAGE DU BALISAGE CONFORMEMENT AUX COMMANDES DU PILOTE

{Annexer la documentation du fournisseur et/ou des rapports d'essais démontrant le bon fonctionnement du PCL.

En particulier on démontrera que le fonctionnement du PCL est conforme au schéma ci-dessous :}



Les coups d'alternat doivent être reçus en moins de 5 secondes.
L'extinction par 7 coups d'alternat est optionnelle
Toute nouvelle commande réinitialise le système (dont le décompte du temps d'allumage du système)

Balisage A	Balisage B (optionnel)
<ul style="list-style-type: none">-Feux de seuil, d'extrémité et de bord de piste-Feux de prolongement d'arrêt-Feux du dispositif lumineux d'approche-Balisage lumineux des voies de circulation-Balisage lumineux de l'aire de trafic-Eclairage des indicateurs de direction du vent-Balisage lumineux des obstacles-Indicateur visuel de pente d'approche si doté des équipements adéquats	<ul style="list-style-type: none">-Balisage A-Feux d'identification de seuil-Réglage en haute intensité de tout le dispositif

4.2. DELAI DE COMMUTATION

Le délai de commutation de la source d'énergie principale à la source d'énergie de secours est inférieur à 15 secondes {référence au moyen de preuve}

4.3. PROCEDURES D'EXPLOITATION DU SYSTEME PCL

Les procédures de mise en fonctionnement, d'extinction et de maintenance, ainsi que les procédures relatives à l'information aéronautique à fournir en cas d'indisponibilité du système PCL sont annexées à ce dossier.

Les agents chargés d'appliquer ces procédures en ont connaissance et disposent des moyens nécessaires à leur application.

Le PCL fonctionne en dehors des horaires publiés des services ATS.

4.4. PROCEDURE DE NOTIFICATION ET D'ANALYSE DES EVENEMENTS

La procédure de notification et d'analyse des événements liés à l'utilisation du PCL est décrite dans [{référence au document}](#) annexé à ce dossier.

5. INFORMATION AERONAUTIQUE

Un protocole d'accord pour la fourniture et le suivi de l'information aéronautique a été conclu avec la DSNA. Une copie de ce protocole est annexée à ce dossier.

5.1. INFORMATIONS CONCERNANT LE SYSTEME PCL

Les mentions suivantes sont publiées dans l'information aéronautique [{VAC/IAC}](#):

- La fréquence assignée au PCL
- Les plages horaires de fonctionnement du PCL
- [{Le cas échéant, la possibilité d'éteindre le balisage en effectuant 7 coups d'alternat en moins de 5 secondes}](#)
- [{Toute éventuelle condition particulière d'utilisation du PCL}](#)

5.2. COMMUNIQUER LES INDISPONIBILITES AUX USAGERS

Les indisponibilités du PCL sont portées à la connaissance des usagers par NOTAM. Ceci est prévu par les procédures d'exploitation [{référence aux procédures}](#) et est mentionné dans le protocole d'accord.